

## DISPOSITIF POUR LA VALIDATION DE L'UE 5 / STAGE EN ENTREPRISE

Aucune proposition de stage à l'étranger ni de stage en France en présentiel n'est recevable à ce jour. Cependant, **le stage fait partie d'une UE dont vous ne pouvez pas être dispensé.es.**

Trois possibilités s'offrent donc à vous :

- adapter le stage que vous aviez trouvé au télétravail, avec accord de l'entreprise.

Si vous aviez déjà signé une convention, vous devez soumettre une nouvelle fiche de proposition à la responsable des stages puis, en cas de validation pédagogique, contacter Mme Granger pour la saisie d'un avenant portant sur les missions (si elles ont été modifiées) et le lieu de travail.

Si vous aviez déjà obtenu une validation pédagogique mais n'aviez pas de convention signée, il faut faire suivre votre fiche de proposition mise à jour à la responsable des stages puis, en cas de validation pédagogique, passer à l'établissement de la convention, qui sera à transmettre à Mme Granger et à faire signer par mail.

- poursuivre vos recherches et trouver un stage en télétravail.
- rédiger un rapport sur une étude de produit.

### 1) Vous avez trouvé un stage en télétravail / Votre stage est adaptable au télétravail.

- Conditions :**
- a) La fiche de proposition de stage reste obligatoire, à me transmettre avant le **22 avril à midi**.
  - b) Un stage pour une entreprise située en France peut démarrer en télétravail, à la double condition de se faire en télétravail durant toute la durée du confinement, puis, **en présentiel, dès la levée du confinement**. Cette formulation devra figurer sur la proposition de stage et sur la convention.
  - c) Pour l'heure, démarrer un stage en télétravail dans une entreprise à l'étranger est impossible.
  - d) Les stages ne pourront commencer qu'une fois les cours et examens (en ligne) terminés.

**Modalités :** (extrait du plan de continuité des activités - Volet Formation- 17 mars 2020).

- Le ou la stagiaire à domicile doit être « à la disposition de l'organisme d'accueil » dans les plages horaires indiquées dans la convention.
- Le ou la stagiaire doit « se conformer aux dispositions de la convention de stage sans vaquer librement à ses occupations ». Les missions établies doivent être respectées dans leur intégralité.
- Le tuteur / la tutrice en entreprise devra être à même d'établir au moins un contact par jour avec son ou sa stagiaire et à rester disponible pour répondre à ses questions, a fortiori pendant la première semaine de stage.
- La convention de stage devra indiquer l'adresse de l'entreprise et celle du domicile de l'étudiant.e.

### **Calendrier :**

- Propositions de stage à me transmettre avant le **22 avril à midi**.
- Stages à partir du **11 mai**.

Possibilité de continuer les stages après la restitution du rapport de stage : **vivement conseillé**, ne serait-ce que pour augmenter les chances de faire un stage en présentiel.

Attention, du 11 mai au 19 juin, durée **minimum** du stage, il y a **2 jours fériés** dont les heures doivent être rattrapées. Si ce rattrapage se fait en rajoutant des heures sur la période mentionnée ci-dessus, il faudra préciser les aménagements horaires dans votre fiche de proposition et à la rubrique « commentaires » dans votre convention de stage.

- Restitution des rapports version numérique et papier le **mercredi 24 juin à midi dernier délai**.

**NB 1 :** la version numérique est à envoyer à votre tuteur/tutrice-enseignant et à la responsable des stages.

Si l'UJM ouvre ses portes d'ici le 24 juin, votre rapport sera à remettre à Mme Granger comme initialement prévu, sinon, il faudra l'envoyer par la poste à votre tuteur/tutrice-enseignant.e **pour** la même date. Envoi sécurisé, pensez aux délais postaux.

**NB 2 :** Ce calendrier est valable pour tous et toutes les étudiant.es en cours à l'UJM au S6 ou dont le S6 à l'étranger a été annulé sans possibilité de suivre en ligne des cours de leur université d'accueil et qui ont donc réintégré le calendrier de l'UJM.

Pour celles et ceux qui ont pu rester à l'étranger, ou qui ont pu rentrer en France et peuvent suivre, en ligne, les cours et les évaluations de leur université d'accueil, ou qui devront peut-être retourner dans leur université d'accueil plus tard dans le semestre, le calendrier établi en début d'année reste en vigueur. Proposition avant le 26 juin, début du stage dès la fin des cours et examens, restitution pour le 24 août. 6 semaines minimum de stage.

**2) Vous ne trouvez pas de stage en télétravail respectant les conditions, modalités et le calendrier établis ci-dessus : vous devez obligatoirement rédiger un rapport sur une étude de produit.**

**Modalités :**

- Rédaction d'un rapport de 8000 mots minimum en lien avec le Commerce International. Ce travail comprendra un résumé de 500 à 800 mots en langue A ou B, selon votre choix.
- Des documents d'**aide à la recherche et à la rédaction** ainsi que les **critères d'évaluation** seront déposés sur claroline dans l'espace d'activité « LEA L3 – Evaluation UE 5 stages - AP SANTER ».

**NB :** Un logiciel anti-plagiat sera utilisé pour vérifier tous les rapports dans leur intégralité. Les rapports ayant des contenus plagiés ne seront pas évalués, aucune note ne sera rendue, ce qui signifie que l'étudiant.e sera porté.e défaillant.e. Il ou elle ne validera pas sa L3 cette année, quelles que soient les notes obtenues par ailleurs.

**Sujet : Analyse d'un produit.** Votre travail vous amènera à :

- Dresser un état des lieux de ce qui existe sur ce produit en France puis dans des pays de langue A et B. Quelles sont les entreprises les mieux placées dans la vente de ce produit ? Pour répondre à cette question vous rédigerez une brève analyse de la concurrence.
- Sélectionner des fiches produit en français et en langues A et B et vous interroger sur les traductions de ces fiches portant sur le même objet. Présentent-elles des variations ? Comment pouvez-vous justifier ces (absences de) variations ?

Ce même questionnement peut aussi être mené par les biais d'études de publicités du produit en France et pays de langues A et B. Est-ce la même publicité ou est-elle adaptée ? Si oui, comment et pourquoi ?

Vous pourrez, si cela est utile dans votre démonstration, proposer vos propres traductions des fiches produits ou publicités.

- Vous demander si ce produit est adapté à l'export. Quels marchés étrangers vous semblent les plus adéquats ?
- Etablir un organigramme avec présentation générale des principaux métiers en lien avec le produit en détaillant plus particulièrement ceux qui impliquent une maîtrise des langues étrangères (marketing, innovation, ventes, achats...).
- rédiger un abstract, c'est-à-dire un résumé de la démarche et du contenu de votre travail. Cet abstract sera écrit en langue A ou B, selon votre choix.

**Calendrier**

- Vous devez me contacter par mail avant le **22 avril à midi** en me précisant dans quelle langue vous avez choisi d'écrire votre résumé.

Je vous indiquerai, par retour de mail, quel.le tuteur/tutrice-enseignant.e vous accompagnera dans vos recherches et votre rédaction.

- Dans la mesure où il n'a pas de partie pratique, votre travail doit être rendu au plus tard le **25 mai à midi dernier délai**.

**NB :** une version numérique sera à envoyer à votre tuteur/tutrice-enseignant.e et à la responsable des stages.

Si l'UJM ouvre ses portes d'ici le 25 mai, votre travail sera à remettre à Mme Granger, sinon, il faudra l'envoyer par la poste à votre tuteur/tutrice-enseignant.e **pour** la même date.

Envoi sécurisé, pensez aux délais postaux.

**Toute situation particulière, notamment pour les étudiant.es qui ont effectué leur S6 à l'étranger, est à me soumettre directement : [anne.pauline.santer@univ-st-etienne.fr](mailto:anne.pauline.santer@univ-st-etienne.fr)**